

# Canyonisme

Commission Canyon Interfédérale



PREFECTURE DE L'AIN

Monsieur le Préfet

45, avenue Alsace Lorraine  
01000 BOURG EN BRESSE

LYON, le 11 juillet 2012

Réf : JPH - 292

Tél. : 01 60 69 97 50

Courriel : jean-pierre.holvoet@ffspeleo.fr

Objet : Arrêté Préfectoral portant réglementation du canyonisme sur le Rû de la Gorge

Monsieur le Préfet,

Les 3 fédérations réunies au sein de la Commission canyonisme interfédérale (FFME, FFS et FFCAM) ont pris acte de l'arrêté préfectoral portant réglementation du canyonisme sur le rû de la Gorge appelé aussi rû de Chaley.

L'article 5 qui prévoit la mise en place d'un comité de suivi de l'état du milieu à partir d'un protocole concerté à définir a retenu toute notre attention.

Il s'agit en effet, de mieux qualifier et quantifier l'impact réel du canyonisme en prenant en compte l'ensemble des paramètres, ce qui laisse supposer que l'étude réalisée par le cabinet Sage environnement sur laquelle se fonde l'arrêté ne l'a pas fait ou seulement de façon très superficielle.

La note réalisée par les Président des Commissions scientifique et environnement de la FFS, que je joins à ce courrier, met d'ailleurs bien en évidence les manques, approximations et partis pris de cette étude et préconise la mise en place d'un diagnostic environnemental partagé et un suivi sur une période probatoire.

Nous tenons à votre disposition un protocole d'étude d'impact que nous avons déjà utilisé avec succès dans d'autres départements en étroite collaboration avec tous les acteurs et utilisateurs des canyons.

Vous comprendrez que nous ne pouvons nous satisfaire d'une réglementation qui sous couvert de préservation de l'environnement nous semble surtout destinée à régler des conflits d'usage et que nous soutenons la position de nos instances départementales qui ont entamé un recours gracieux contre cet arrêté.

Notre souci du respect et de la protection de l'environnement est égal au vôtre, mais nous ne pouvons accepter une réglementation qui stigmatise notre activité et s'appuie sur une étude qui ne prend pas en compte l'ensemble des paramètres.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos respectueuses salutations

Pour la CCI  
Le secrétaire général  
Jean-Pierre HOLVOET